



I RÉGULATEURS

Rapport CTIF 2023

L'année 2023 a été particulièrement marquée par l'utilisation de sociétés dormantes dans des schémas de blanchiment polycriminel.

En effet, un nombre croissant de dossiers impliquent des sociétés coquilles vides et des individus qui, en échange d'une commission sur leurs « services de blanchiment », usent de leur expertise et de leurs infrastructures pour donner aux activités des criminels une apparence de légitimité, tout en permettant à ces derniers de rester dans l'ombre. Les schémas mis en place par ces « professionnels du blanchiment » reposent sur une constellation de sociétés et de comptes bancaires ainsi qu'un très grand nombre d'hommes de paille et de mules, tant en Belgique qu'à l'étranger, permettant ainsi, à chaque étape, d'opacifier les chaînes de blanchiment.

Le recours à des sociétés écrans ou dormantes constitue un risque majeur identifié au cours de l'évaluation nationale de risque blanchiment, évaluation adoptée au mois de mars dernier par le Comité ministériel de coordination de la lutte contre le blanchiment de capitaux¹. En vue de prévenir ce risque, certaines mesures, comme la radiation d'un grand nombre de sociétés dormantes de la Banque Carrefour des Entreprises, ont été prises. D'autres mesures sont en cours de préparation.

De par sa situation centrale en Europe, la Belgique a toujours été confrontée au trafic international de stupéfiants et la CTIF a toujours accordé une grande importance à la collaboration avec les autorités et services en charge de lutter contre ce phénomène. Néanmoins celui-ci s'est amplifié au cours de ces dernières années.

Le gouvernement a tout récemment désigné une commissaire nationale aux drogues avec laquelle la CTIF entend partager ses connaissances et expertises.

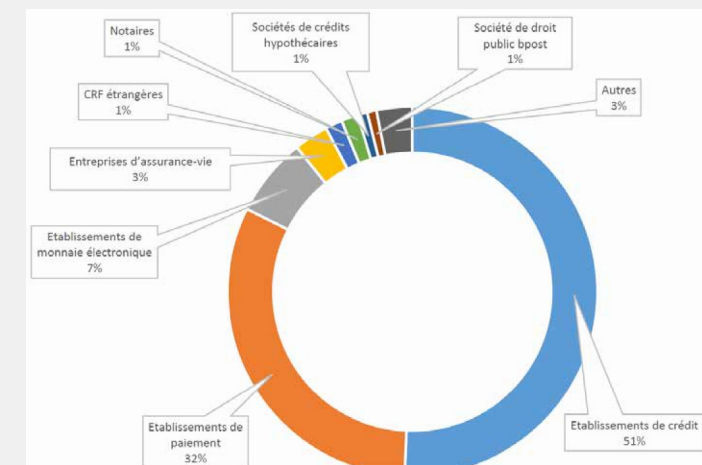
C'est la raison pour laquelle, j'ai demandé à Madame Ine Van Wymersch, commissaire nationale aux drogues, de bien vouloir préfacier avec moi le rapport d'activités 2023, ce qu'elle a accepté et je l'en remercie.

Une fois de plus, la CTIF a été confrontée à une augmentation du nombre des déclarations reçues. Après avoir franchi la barre de cinquante mille déclarations en 2022, c'est près de quatre-vingt mille déclarations (79.211) qui ont été reçues l'année dernière. 1.316 nouveaux dossiers et plus de mille cinq cents informations utiles ont été communiqués aux autorités judiciaires, aux autorités administratives de l'Etat (CAF, SIRS, SPF Economie, ...) et aux autorités de contrôle, en application des articles 83 et 121 de la loi du 18 septembre 2017.

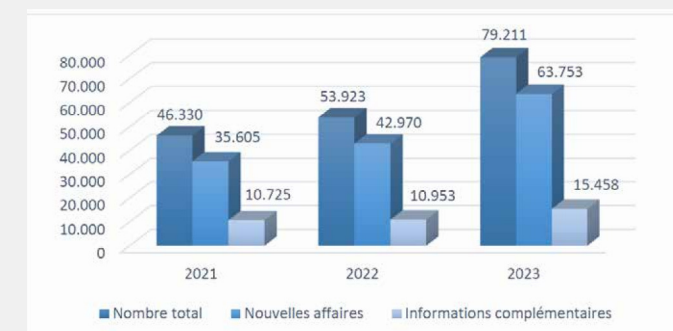
Si dans les relations entre la CTIF et les entités assujetties l'intelligence artificielle prend de plus en plus de place, il est essentiel que l'intervention humaine ne soit pas négligée, au risque de mettre à mal l'esprit de la loi anti-blanchiment qui repose sur une approche subjective des risques.

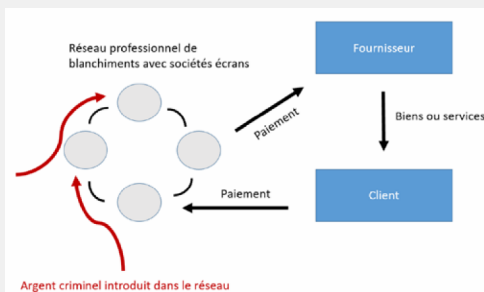


L'essentiel des déclarations de soupçon proviennent des établissements de crédit et des établissements de paiement.



Déclarations à la CTIF et nouveaux dossiers ouverts





Transmission aux autorités judiciaires

En 2023, la CTIF a transmis 1.316 nouveaux dossiers aux autorités judiciaires pour un montant total de 2,43 milliards EUR. Si de nouvelles déclarations de soupçon sont adressées à la CTIF concernant des transactions en rapport avec la même affaire (déclarations complémentaires) et si des indices sérieux de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme sont toujours présents, la CTIF communique sous forme de rapport complémentaire les nouvelles opérations suspectes.

Au total, en 2023, des informations provenant de 3.072 déclarations de soupçon (nouveaux dossiers et déclarations complémentaires)⁴⁴ ont été utilisées dans le cadre d'une transmission aux autorités judiciaires pour un montant total de 2.829,98 millions EUR.

A 607 reprises, une copie du rapport d'enquête a été transmise en parallèle à l'auditeur du travail en application de l'article 83 de la loi du 18 septembre 2017.

La CTIF a par ailleurs l'obligation de partager des informations avec plusieurs autorités administratives (cfr. 4.2).

En l'absence d'indices sérieux de blanchiment ou de financement du terrorisme, la CTIF n'effectue aucune communication aux autorités judiciaires, mais les informations issues des déclarations de soupçon ne sont pas perdues pour autant.

Même si un dossier n'est pas transmis aux autorités judiciaires, les informations qu'il contient peuvent être transmises par la CTIF aux services de renseignements et à l'OCAM dans le cadre de la lutte contre le processus de radicalisation, le terrorisme, son financement et les activités de blanchiment qui pourraient y être liées (cfr. 4.2).

La CTIF communique aussi beaucoup avec ses homologues étrangers, plus particulièrement lorsque les déclarations émanent d'entités

	2021	2022	2023	2023%
Etablissements de crédit	21.624	28.379	40.129	50,7%
Etablissements de paiement	16.016	16.425	25.141	31,7%
Etablissements de monnaie électronique	774	520	5.442	6,9%
Entreprises d'assurance-vie	749	1.172	2.374	3,0%
Notaires	1.214	1.653	1.150	1,5%
Sociétés de crédit hypothécaire	671	1.188	699	0,9%
Société de droit public bpost	1.082	583	643	0,8%
Banque Nationale de Belgique	273	385	462	0,6%
Etablissements de jeux de hasard	191	291	322	0,4%
Professions comptables et fiscales	314	319	317	0,4%
Sociétés de crédit à la consommation	119	183	244	0,3%
Sociétés de bourse	39	54	91	0,1%
Réviseurs d'entreprises	86	84	88	0,1%
Bureaux de change	23	82	44	0,1%
Sociétés de location-financement	20	50	44	0,1%
Agents immobiliers	48	51	39	0,05%
Fédération royale belge de football	10	40	26	0,03%
Huissiers de justice	27	45	21	0,03%
Prestataires de services aux sociétés	19	25	21	0,03%
Avocats	8	14	14	0,02%
Entreprises d'investissement	10	19	13	0,02%
Clubs de football professionnels de haut niveau	4	10	12	0,02%
Sociétés de gestion de portefeuille et de conseil en investissement	7	12	10	0,01%
Prestataires de services d'échange entre monnaies virtuelles et monnaies légales	-	10	7	0,01%
Intermédiaires d'assurances	6	4	3	<0,01%
Commerçants en diamants	5	3	2	<0,01%
Courtiers en services bancaires et d'investissement	-	3	2	<0,01%
Géomètres-experts	-	-	2	<0,01%
Entreprises de gardiennage	2	-	1	<0,01%
Sociétés de gestion d'organismes de placement collectif	9	-	-	-
Planificateurs financiers indépendants	1	-	-	-
Total	43.351	51.604	77.363	97,7%